

Et Nom: _____ Prénom : _____ Adresse : _____

Tel/Port : _____ Email : _____

LISTE DES OCCUPANTS, à remplir OBLIGATOIREMENT pour tout séjour : VACAF : N° : _____ nom de la caisse : _____

Nom	Prénom	Date de naissance	Nom	Prénom	Date de naissance

Par quel moyen avez-vous connu notre camping ?

RESERVE (cocher les rubriques vous concernant) (un formulaire par location à retourner signé accompagné du versement correspondant)

HEBERGEMENT LOCATIFS

MAISON CHAMPIGNON	<input type="checkbox"/>	CHALET PRESTIGE rustique	<input type="checkbox"/>
RESIDENCE MOBILE narlay	<input type="checkbox"/>	CHALET PRESTIGE contemporain	<input type="checkbox"/>
MOBIL-HOME chambly	<input type="checkbox"/>	CHALET GH5	<input type="checkbox"/>
duval	<input type="checkbox"/>	CHALET SUN rustique	<input type="checkbox"/>
chalain	<input type="checkbox"/>	CHALET SUN contemporain	<input type="checkbox"/>
ilay	<input type="checkbox"/>		
bois Jura	<input type="checkbox"/>		
vouglan	<input type="checkbox"/>		
PMR	<input type="checkbox"/>		

Nbr de person- de plus de 18 ans : ____ de moins de 18 ans : ____ Chien (après accord) En laisse et à jour de vaccination (sauf catégorie 1et2)
Nbr de voiture ____ Option ménage Assurance annulation (facultative) Chaise bébé Lit bébé Voiture Electrique

OBSERVATION: _____
POUR LA PERIODE DU _____ AU _____ 2023

ARRIVEE de 16 H à 20 H DEPART avant 10 H le SAMEDI en juillet et aout. A votre convenance pour les autres mois. (après accord)
Le montant de l'acompte est égal à 30% du montant de la location + 15 € de frais de réservation (UNIQUEMENT POUR JUILLET ET AOUT).
Nous avons opté pour la dématérialisation du check-in : De ce fait le solde du montant de la location est à régler 30 jours avant la date d'arrivée.
Pour les weekends ou les réservations qui ont lieu moins d'un mois avant la date d'arrivée, paiement de la totalité du prix du séjour à la réservation. A défaut nous considèrerons que la réservation a été annulée avec les conséquences prévues.
A l'arrivée : vous sera demandé - deux autres dépôts : 1 de 300 € restitué au départ déduction faite éventuelle du coût du matériel manquant ou dégradé.
1 de 70 € restitué au départ s'il n'y a pas besoins de faire appelle à une femme de ménage.
-vérifier l'inventaire et l'état du locatif et nous signaler d'éventuelles anomalie avant le lendemain midi.

EMPLACEMENT DE CAMPING

SIMPLE	<input type="checkbox"/>	Tente	<input type="checkbox"/>	Nbr Pers- 0 à 2ans ---- de 2 à 7ans ---- de 7 à 18ans---- + de 18 ans---- Avec Elec- <input type="checkbox"/> ; Sans Elec- <input type="checkbox"/> ; Animaux <input type="checkbox"/> ; voiture supplémentaire <input type="checkbox"/> Frigo <input type="checkbox"/> (suivant disposition, Assurance annulation (facultative) <input type="checkbox"/> , voiture électrique <input type="checkbox"/> et avec caution de 100 €)
GRAND CONFORT	<input type="checkbox"/>	Caravane	<input type="checkbox"/>	
		Camping-car	<input type="checkbox"/>	

OBSERVATIONS: _____
POUR LA PERIODE DU _____ AU _____ 2023
(Les emplacements de camping doivent êtres libérés avant 12H). Le montant de l'acompte est égal à 30 % du montant du séjour + 15 € de frais de réservation (UNIQUEMENT POUR JUILLET ET AOUT) Le solde est à régler avant l'arrivée. A l'arrivée un dépôt de 20 € pour avoir le badge d'entrée ; restitué au rendu de ce badge

Mm _____

Reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente, des tarifs, les accepte et s'engage à les respecter de même que le règlement intérieur du camping et le règlement intérieur de la piscine (notamment l'interdiction du port du short et la surveillance des enfants)

Mm _____ s'engage à restituer la location ou l'emplacement dans un état parfait de Propreté

Si joint mon versement de _____ € chèque bancaire cheque vacances

Virement bancaire (depuis la France) RIB : 30087 33143 00020469902 43 CIC
Bank-transfert (depuis l'étranger) IBAN : FR76 3008 7331 4300 0204 6990 243 CIC
BIC : CMCI FR PP

CB VISA/MASTERCARD /EUROCARD : Numéro/number/nummer _____
Date expiration/end in : gultig bis/vervaltum _____
3 numéros extra au dos de la carte _____
Montant/amount/bedrag/betrag _____

Fait à _____ le _____

Signature : (suivie de la mention « Lu et approuvée »)

CAMPING LES MERILLES 215 RUE DES 3 LACS DOUCIER 39130 TEL : (33) 03 84 25 73 0
MAIL : campingjura.lesmerilles@gmail.com Site internet : www.campingjura.com

DEFINITIONS : COMMANDE ou RESERVATION ou LOCATION : Achat des Services.

SERVICES : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

HEBERGEMENT : Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs.

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping Les Mérites, exploité par Mm Gras, aux clients non professionnels, sur son site internet www.campingjura.com ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ». Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.campingjura.com ou sur support écrit - papier ou électronique en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services. Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévautront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à : camping les Mérites, 215 rue des trois lacs Doucier 39130. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.campingjura.com, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes.

-Les emplacements et les locations sont attribués dans l'ordre d'arrivée des contrats signés et accompagnés du versement prévu. - Une seule voiture par emplacement est comprise dans le tarif. - Passé 10 jours après la date à laquelle le contrat vous a été envoyé et sans nouvelle de votre part l'option sera annulée. - Nous proposons des séjours de vacances à vocation familiale, nous nous réservons le droit de refuser toute réservation qui irait à l'encontre de ce principe ou qui le détournerait. En cas de déclaration inexacte du preneur le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au gestionnaire. - Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. - La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services. - Toute Commande passée sur le site internet www.campingjura.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. - Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.campingjura.com, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, TTC. Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet www.campingjura.com ou sur tout support d'information ou de communication. Les tarifs diffusés n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation définitive. Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, (15 € seulement pour les réservations de juillet et août) qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet www.campingjura.com ou dans les informations courrier, mail, ... communiquées préalablement au Client, et calculés préalablement à la passation de la Commande. Ni les frais de souscription à l'assurance annulation (facultative) (4 % du séjour hors TS et frais de dossier) le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais. Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au moment du paiement du solde du prix.

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne de plus de 18 ans et par jour. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client. Un acompte correspondant à 30 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande. Il ne fera l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire en cas d'annulation du séjour du fait du Client moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue (sauf cas prévus par l'article 6.4 des présentes conditions générales). Si l'annulation est faite plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ; Remboursement total moins les 15 euro de frais (juillet août) et moins le montant de l'assurance annulation si vous l'avez souscrite. Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location) pour les locations Le jour de l'arrivée pour les emplacements En cas de réservation moins d'un mois avant la date prévue du séjour Le règlement se fait en totalité lors de la signature du contrat

4.2. PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

- L'emplacement pourra être occupé à partir de 12 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 12 heure le jour du départ

- L'hébergement pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heure le jour du départ

Le solde du séjour devra être intégralement réglé

- 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location) pour les locations
- Le jour de l'arrivée pour les emplacements

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes. Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 60 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Toutes réclamations concernant le déroulement du séjour doivent être faites sur place auprès de la direction du camping. A défaut le séjour sera de convention expresse considéré comme s'étant bien passé.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 300 € est exigée du Client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

1/3

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu). En cas de retard du client et sans nouvelles écrite de sa part la réservation sera annulée et redeviendra disponible le lendemain de la date prévue initialement.

6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas. Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire. La météo ne pourra pas être un critère d'annulation ou de départ anticipé.

6.3. ANNULATION

En cas d'annulation de la Réserve par le Client après son acceptation par le Prestataire

-moins de 30 jours avant la date prévue, et pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le montant total de la location est dû.

- entre 30 et 60 jours avant la date d'arrivée, remboursement de l'acompte moins 30 €

- plus de 60 jours avant la date d'arrivée, remboursement 100 % de l'acompte

Dans tous les cas d'annulation, les frais réservation (pour juillet et août) (article 3) et le montant de l'assurance annulation si vous l'avez prise resteront acquis au Prestataire.

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.4.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un bon à valoir valable 18 mois ou d'un remboursement moins les 15 euro de frais et du montant de l'assurance annulation si le client la contracté. Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues se fera sans indemnité de rupture

C'est pour cela que nous préconisons de souscrire à l'assurance annulation [Campez Couvert](http://www.campez-couvert.com). Par l'intermédiaire de notre partenaire [Gritchen Affinity](http://www.gritchenaffinity.com)

En cas d'annulation avertir le camping par courrier ou par mail. Aviser l'assureur dans les 48 h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou sur le site du camping) l'assurance vous remboursera tout ou partie de votre versement.

ATTENTION/ La souscription de l'assurance annulation se fait uniquement à la réservation, et ne sera pas remboursé même en cas d'annulation 30 jours

Avant la date de séjour prévu.

6.4.3. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de réservation et du montant de l'assurance annulation si elle a été souscrite (article 3) qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir est valable 18 mois ;

6.4.4 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2. les indemnités d'assurance seront versées directement par la compagnie

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation. Le campeur est responsable de ses objets personnels, le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur pour les dégâts qu'il pourrait subir et ceux qu'il pourrait occasionner. La responsabilité du camping les merilles dans la limite de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de vol, incendie, dommage sur les véhicules ou dommage de quelque nature qu'il soit pendant et après votre séjour ; en cas de panne technique ou de modification de prestations y compris les animations. Les informations, photos, plan.... Portées sur les documents et sur le site internet sont données à titre indicatif et n'ont aucun caractère contractuel. Toute personne séjournant sur le camp doit être inscrite sur le contrat. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites ou non déclarées. Les visiteurs doivent être déclarés à l'accueil et s'acquitter d'une redevance. Les visiteurs ne sont pas admis à la piscine.